AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 265 « Créant une réserve financière pour les dépenses liées à la vidange à la gestion environnementale des boues des étangs aérés de la station municipale de traitement des eaux usées ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 15 novembre 2021.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 17 décembre 2021.

France Marcotte, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affiché, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipale numéro 256 le ______ 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

France Marcotte, greffière